



26. Sep. 1988

1765

3003 Berne, le 21 septembre 1988

26 Sep. 1988

Information relative à la rencontre du 8 septembre 1988 à La Haye entre le Chef du DFTCE et sa collègue-ministre néerlandais des transports, Madame Nelly Smit-Kroes

Note de discussion

Vu la note de discussion du DFTCE, du 23 septembre 1988, il est

Information relative à la rencontre du 8 septembre 1988 à La Haye entre le chef du DFTCE et sa collègue-ministre néerlandais des transports, Madame Nelly Smit-Kroes

décidé:

1. Il est pris connaissance de la note de discussion.
2. Le groupe est chargé de préparer (et non de définir) des solutions acceptables (p. 4, ch. V).

Sur invitation de sa collègue néerlandaise, Madame le Ministre des transports Nelly Smit-Kroes, le sousigné s'est rendu à La Haye, le jeudi 8 septembre dernier, pour s'y entretenir

avec elle de plusieurs aspects des relations entre la Suisse et les Pays-Bas en matière de transports internationaux, en particulier en relation avec les problèmes de transit à travers notre pays.

Il était accompagné à cette occasion par Messieurs P. Mattli, Conseiller d'Etat du Canton d'Uri, F. Bärki, Directeur de l'Office des transports, G. Chappuis, chef du Service des organisations nationales à l'OFT, ainsi que par son Conseiller par-

Pour extrait conforme,  
 Le secrétaire:

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
	X	EDA	1	-
	X	EDI	1	-
	X	EJPD	1	-
	X	EMD	1	-
	X	EFD	1	-
	X	EVD	1	-
X		EVED	10	-
	X	BK	3	-
		EFK		
		Fin.Del.		





EIDGENÖSSISCHES VERKEHRS- UND ENERGIEWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
 DEPARTEMENT FEDERAL DES TRANSPORTS, DES COMMUNICATIONS ET DE L'ENERGIE  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEI TRASPORTI, DELLE COMUNICAZIONI E DELLE ENERGIE  
 DEPARTAMENT FEDERAL DA TRAFFIC ED ENERGIA

3003 Berne, le 23 septembre 1988

26. Sep. 1988

Für BR-Sitzung vom \_\_\_\_\_

A u C o n s e i l f é d é r a l

---

Note de discussion

Information relative à la rencontre du 8 septembre 1988 à La Haye  
 entre le chef du DFTCE et sa collègue-ministre néerlandais des  
 transports, Madame Nelly Smit-Kroes

---

I

Sur invitation de sa collègue néerlandaise, Madame le Ministre  
 des transports Nelly Smit-Kroes, le soussigné s'est rendu à  
 La Haye, le jeudi 8 septembre dernier, afin de s'y entretenir  
 avec elle de plusieurs aspects des relations entre la Suisse et  
 les Pays-Bas en matière de transports internationaux, en particu-  
 lier en relation avec les problèmes du transit à travers notre pays.

Il était accompagné à cette occasion par Messieurs P. Mattli,  
 Conseiller d'Etat du Canton d'Uri, F. Bürki, Directeur de l'Office  
 fédéral des transports, G. Chappuis, chef du Service des organisa-  
 tions internationales à l'OFT, ainsi que par son Conseiller per-  
 sonnel, M. Furrer.

II

La première question abordée fut celle du trafic international  
 des poids lourds en regard de la politique de transit de la Suisse:

le soussigné a brossé un tableau exhaustif de la situation dans notre pays et des difficultés rencontrées pour l'acheminement des marchandises à travers les vallées alpines, tout en présentant les efforts entrepris et les réalisations projetées dans le contexte de "Rail 2000", du doublement de la Ligne du Lötschberg, des améliorations apportées aux services de transport combiné, de la coopération en matière d'infrastructures au Sud de la Suisse (Busto Arzizio, Monte Olimpino, Simplon et Domo II), ainsi que dans celui de la nouvelle transversale ferroviaire envisagée.

La volonté suisse de continuer à tout mettre en oeuvre pour garantir un acheminement rapide des volumes de transport afférents à la demande internationale de transit par notre pays a été réaffirmée avec insistance. En contre-partie, le soussigné a demandé à sa collègue néerlandaise de manifester de la compréhension pour les difficultés suisses par rapport à l'acceptation d'une part supplémentaire de volume de trafic sur la route et pour les options prises par le Conseil fédéral en vue de faire déplacer une partie de ce trafic de la route vers le rail, par le moyen du transport combiné.

Monsieur le Conseiller d'Etat Mattli a saisi cette occasion pour présenter les difficultés rencontrées sur le versant Nord du Gothard, en insistant sur l'impossibilité de construire de nouvelles infrastructures routières dans la Région.

### III

Madame Smit-Kroes a abordé la question avec un indéniable esprit de conciliation et de compréhension. Elle a insisté cependant pour que toute solution envisagée en vue de résoudre les difficultés actuelles du transport international fasse l'objet d'une véritable concertation européenne entre toutes les parties intéressées et n'aboutisse pas à des mesures prises individuellement par chaque pays.

Sur cette base, elle s'est déclarée d'accord pour entrer favorablement en matière sur les choix politiques de la Suisse en relation avec le transit.

Pour elle, l'alternative du transport combiné ne sera prise en considération par la clientèle routière internationale que si l'offre y afférant est très sensiblement améliorée. A cet égard, elle a vivement critiqué l'inefficacité et le manque de compétitivité de cette offre sur les différents réseaux européens de chemins de fer: seules des actions énergétiques et à brève échéance sur les prix, la qualité du service, le marketing, l'approche de la clientèle, ainsi qu'une adaptation rapide des infrastructures ferroviaires, seraient à même de rendre crédible une véritable politique visant à un transfert d'une partie prépondérante du trafic de marchandises vers le rail. Elle a, de plus, vivement regretté la structure nationale des compagnies de chemins de fer et les entraves apportées à l'écoulement du trafic aux frontières. Il conviendrait vraiment d'arriver à un réseau et à des services intégrés dans le contexte du transport européen par rail.

#### IV

Le soussigné a accepté le bien-fondé de ces critiques et a réaffirmé que le gouvernement suisse était prêt à tout mettre en oeuvre pour améliorer l'offre ferroviaire pour le transit.

Il s'est félicité du fait que sa collègue néerlandaise n'insiste pas pour la création d'un couloir routier permettant la circulation des camions de 40 tonnes à travers la Suisse, mais bien plutôt qu'elle manifeste de la compréhension pour les spécificités suisses et pour une solution visant à faire de ce couloir à 40 tonnes un couloir exclusivement ferroviaire. Il a pris acte que cette compréhension ne continuerait de déployer ses effets en vue d'une saine collaboration entre les deux pays que si

l'offre ferroviaire en Europe en général et en Suisse en particulier devenait compétitive à tous les points de vue.

#### V

Afin de garantir une prompt amélioration de cette offre, les deux parties ont convenu de la création d'un groupe d'experts de haut niveau, composé d'un nombre restreint de représentants des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne et de la Suisse. Ce groupe sera chargé d'identifier les difficultés et les conditions réelles du transport sur l'Axe considéré et de définir des solutions acceptables en relation avec l'alternative du transport combiné. La Suisse prendra l'initiative de réunir ce groupe à Berne au début de novembre 1988 après que le soussigné aura informé son collègue allemand à ce sujet, lors de la rencontre d'Interlaken des 3 et 4 octobre prochains.

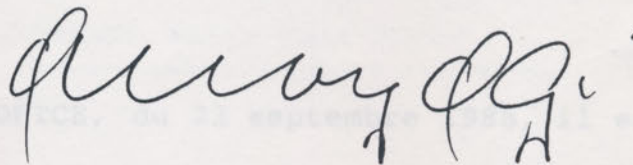
#### VI

En deuxième partie des débats, Madame Smit-Kroes a demandé quelles pourraient être les possibilités de participation de la Suisse à l'action en cours à la CEE suite à l'élaboration d'un projet d'ordonnance communautaire sur la restructuration de la navigation intérieure. Il s'agit avant tout d'étudier les possibilités de réduction de la flotte rhénane (déchirage) en vue d'un assainissement des conditions de la concurrence et de la rationalisation de l'utilisation des voies navigables.

Le soussigné a déclaré que la Suisse était en principe favorable à ces efforts de restructuration, mais qu'elle n'était pas encore en mesure d'en évaluer toutes les conséquences pour la flotte suisse. Des incertitudes subsistent encore à l'évidence en ce qui concerne une participation étatique au fond de compensation et d'indemnisation envisagé à Bruxelles. Il a manifesté sa volonté de coopérer en la matière et a prié sa collègue néerlandaise de tout

mettre en oeuvre pour que le problème soit également dûment traité au sein de la Commission Centrale pour la navigation sur le Rhin (CCNR), Organisme où la Suisse est représentée de plein droit. Madame Smit-Kroes a aisément reconnu que c'était là le seul moyen de garantir que les solutions à apporter prennent en compte les intérêts de tous les riverains.

DEPARTEMENT FEDERAL DES TRANSPORTS,  
DES COMMUNICATIONS ET DE L'ENERGIE



Adolf Ogi

Annexe: projet de décision du Conseil fédéral

Distribution:

- Aux membres du Conseil fédéral
- Aux SG des Départements
- Chancellerie fédérale (3)
- DFTCE (5)

Extrait du procès-verbal:

- |                                 |                         |
|---------------------------------|-------------------------|
| - DFTCE (Secrétariat général)   | 5 ex. pour connaissance |
| - DFTCE (Office des transports) | 5 ex. pour connaissance |



EDGENÖSSISCHES FINANZDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE

Berne, le 23 septembre 1988

Information relative à la rencontre du 8 septembre 1988 à La Haye  
 entre le Chef du DFTCE et sa collègue-ministre néerlandais des  
 transports, Madame Nelly Smit-Kroes

Information relative à la rencontre du 8 septembre 1988  
 à La Haye entre le chef du DFTCE et sa collègue-ministre  
 néerlandais des transports, Madame Nelly Smit-Kroes

Vu la note de discussion du DFTCE, du 23 septembre 1988, il est  
Co - rapport

À la note de discussion décidé: du 23 septembre 1988

Il est pris connaissance de la note de discussion.

annonce la création d'un groupe d'experts Suisse/Pays-Bas/  
 République fédérale d'Allemagne chargé d'examiner les  
 problèmes de transport sur l'axe nord-sud. Nous ne sommes  
 pas favorable à pareille mesure. En Pour extrait conforme  
 de cohérence, la Confédération doit Le secrétaire:  
 ses efforts sur la négociation avec un partenaire unique,  
 c'est à dire la Communauté européenne (CE). Des tractations  
 parallèles bilatérales ou trilatérales ne pourraient que  
 compliquer la situation et même affaiblir notre position.  
 Le risque existe que nous laissions entrevoir des concessions  
 à tel ou tel pays qui ne seraient plus prises en compte dans  
 la négociation globale avec la CE.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES

Stich



EIDGENÖSSISCHES FINANZDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE

Berne, le 23 septembre 1988

Au Conseil fédéral

Information relative à la rencontre du 8 septembre 1988  
 à La Haye entre le chef du DFTCE et sa collègue-ministre  
 néerlandais des transports, Madame Nelly Smit-Kroes

---

Co - rapport

à la note de discussion du DFTCE du 23 septembre 1988

La note de discussion du DFTCE sous chiffre V (cf. page 4) annonce la création d'un groupe d'experts Suisse/Pays-Bas/République fédérale d'Allemagne chargé d'examiner les problèmes de transport sur l'Axe nord-sud. Nous ne sommes pas favorable à pareille mesure. En effet pour des raisons de cohérence, la Confédération doit maintenant concentrer ses efforts sur la négociation avec un partenaire unique, c'est à dire la Communauté européenne (CE). Des tractations parallèles bilatérales ou trilatérales ne pourraient que compliquer la situation et même affaiblir notre position. Le risque existe que nous laissions entrevoir des concessions à tel en tel pays qui ne seraient plus prises en compte dans la négociation globale avec la CE.

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES

*Stich*

Stich